

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le onze juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	42	Voirie	Classement des chemins ruraux en voies communales	
2	43	informatique	Mise à jour du parc informatique Mairie	
3	44	Ecole	Règlement de la garderie scolaire	
4	45	Budget	Virement de crédits	
5	46	Travaux	Réparation de l'enrouleur du stade	
6	47	Vente matériel	Vente d'anciens matériels de voirie	
7	48	Salle multi activités	Avenant lot n°7 salle multi activités	
8	49	Taxe d'aménagement	Virement de crédits	

L'an deux mille quinze, le onze juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 04 juin 2015.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Franck POURTAL, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON, Sophie BUYTAERT, Cédric MEYROU, Sébastien BAGGIO, Marie-Catherine ROHOF, Alain BATAÇ,

Absents excusés : Hélène DENOST,

Absent non excusé : néant

Procurations : Aurélie COMBESCOT à Franck POURTAL

Florentine POUCHIN N'GAPELE à Sophie BUYTAERT

Francis CARNET GUILLOT à Josette LAGORCE

Secrétaire de séance : Josette LAGORCE

Adoption de l'ordre du jour

- Classement des chemins ruraux en voies communales
- Mise à jour du parc informatique Mairie
- Règlement de la garderie scolaire
- Virement de crédits
- Réparation de l'enrouleur du stade
- Vente d'anciens matériels de voirie
- Avenant lot n°7 salle multi activités

Commissions et syndicats

-aménagement du Bourg : exposé du projet proposé par la CDC

Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson

Agenda local

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur BATAc refuse de signer le compte rendu du dernier Conseil Municipal car Madame COMBESCOT secrétaire de séance, n'a pas fait état de sa remarque, à savoir qu'il trouvait anormal d'attribuer des subventions à des associations qui n'en ont pas fait la demande.

CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Délibération

Le maire indique que des chemins ruraux goudronnés peuvent être inclus dans la voirie communale, car ils en possèdent les caractéristiques.

Cette opération ne portant pas attente aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par les voies, la procédure de classement est dispensée d'enquête publique (2° alinéa de l'article L141-3 du code de la voirie routière).

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de classer les chemins ruraux suivants en Voirie Communale :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| - Chemin des Terriles | 225 mètres |
| - Chemin du Moulin de Sourreau | 100 mètres |
| - Chemin du Glorin | 520 mètres |
| - Chemin du Fauresourd | 55 mètres |

MISE A JOUR DU PARC INFORMATIQUE MAIRIE

Délibération

Comme annoncé lors de la précédente réunion, le parc informatique du secrétariat de la Mairie nécessite une mise à jour importante.

Deux devis ont été présentés à cet effet :

- | | |
|---------------|----------|
| - Atelier 247 | 770,00 € |
| - JVS | 240,00 € |

Ce qui représente un total de 1010,00 €

D'autre part, la dématérialisation des pièces comptables nécessite l'acquisition d'un scanner.

Un devis a été présenté :

- | | |
|---------------|----------|
| - Atelier 247 | 470,00 € |
|---------------|----------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à cette mise à jour et à l'achat de ce matériel.

VIREMENT DE CREDITS

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	chap	article	op	objet	Montant
D	I	021	2183		MATERIEL DE BUREAU	+1500.00
TOTAL						+1500.00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	023	2313		EGLISE	-1500.00
TOTAL						-1500.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce virement de crédit

REGLEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Délibération :

L'article L2221-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil Municipal détermine les services dont il propose d'assurer l'exploitation en régie et arrête les dispositions qui doivent figurer dans le règlement intérieur de ces services.

Madame ROHOF présente le règlement qui régit le fonctionnement de la garderie scolaire et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité approuve le contenu des dispositions qui suivent :

REGLEMENT

I – JOURS D'OUVERTURE ET LIEU

En période scolaire, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, dans la salle de la garderie du Groupe Scolaire.

II – HORAIRES

La garderie est ouverte :

Le matin.....de 7h30 à 8h50

Le soir.....de 16h50 à 18h 30

Le mercredide 7 h 30 à 8 h 50

Les parents sont tenus de respecter les horaires, et plus particulièrement celui de 18h30.

III – TARIFS

Les tarifs sont révisables au 1° janvier de chaque année.

- 16 € / mois pour 1 enfant
- 22 € / mois pour 2 enfants
- 28 € / mois pour 3 enfants et plus

Toute séquence entamée, quelle que soit sa durée, devra être acquittée :

- 1,60 € pour toute garde occasionnelle que ce soit la séquence du matin ou du soir.

IV – MODALITES DE PAIEMENT

Une facture mensuelle sera éditée et remise aux familles.

Le paiement des séquences doit intervenir dès réception de la facture, tous les mois. Il s'effectue en mairie aux heures d'ouverture au public.

Sont acceptés :

- Les C.C.P
- Les chèques bancaires
- Les espèces

Toute somme payée doit correspondre exactement au montant de la facture (nous ne pouvons encaisser des chèques regroupant cantine et garderie).

V – DISCIPLINE

Pour le bon fonctionnement de la garderie scolaire, il est indispensable que chaque enfant respecte les règles de vie instaurées. Si un enfant perturbe cette organisation, nous serons au regret de prendre des sanctions et d'en avvertir les parents par courrier.

En cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive, en fonction de la gravité, sera prononcée par le Monsieur le Maire.

VI – EN CAS D'ACCIDENT

Pour éviter tout problème, les parents doivent établir une déclaration auprès de leur Compagnie d'Assurances.

Chaque parent devra remettre en mairie une fiche autorisant la mairie à appeler un médecin ou les Sapeurs Pompiers pour les éventuels transports à l'hôpital.

VII – GENERALITES

Sont accueillis à la garderie de MONTCARET, les élèves dont les familles **sont domiciliées à MONTCARET.**

Les inscriptions régulières du matin et/ou du soir :

Elles s'effectueront en début d'année scolaire auprès de l'agent communal responsable de ce service.

La garderie du soir :

Les enfants inscrits à la garderie du soir seront confiés directement à l'agent communal responsable de ce service par les enseignants à l'issue du temps scolaire.

A partir de 16h50, les enfants laissés sans surveillance à l'issue du temps scolaire seront confiés automatiquement par les enseignants à la garderie impliquant le paiement de ce service au tarif habituel.

Les parents devront accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à la porte de la garderie. Un enfant quittant la garderie ne pourra être confié qu'à une des personnes mentionnées sur la fiche d'inscription. Dans le cas contraire, une autorisation écrite devra être remise à l'agent de garderie. La personne à qui sera confié l'enfant devra obligatoirement venir le chercher à la porte de la garderie et prévenir l'agent de garderie de son départ.

Toute inscription à la garderie scolaire implique la prise de connaissance, l'approbation et le respect du présent règlement par les parents.

REPARATION DE L'ENROULEUR DU STADE

Délibération

Monsieur FAVRETTO explique qu'il y a lieu de remettre en état le matériel d'arrosage du stade foot.

Un devis est présenté :

- | | |
|-------------------|---|
| - RULLIER Foyenne | 767,57 € TTC |
| | + 2 heures de main d'œuvre pour le montage. |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire procéder à ces travaux.

VENTE D'ANCIENS MATERIELS DE VOIERIE

Délibération

Monsieur FAVRETTO indique que du matériel de voirie, ancien et inutilisé par les agents techniques, a fait l'objet d'une mise en vente et a trouvé preneur :

- Un tracteur 500,00 €
- Une tondeuse attelée 200,00 €
- Une tondeuse 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre ces matériels dans ces conditions.

AVENANT DU LOT N°7 DU MARCHE AMENAGEMENT DE LA SALLE MULTI ACTIVITE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au marché : réaménagement et transformations d'anciennes granges en salle multi activités, est nécessaire pour le lot n°7 carrelage.

Cet avenant prévoit : la pose d'une frise de carrelage en diagonale pour les salles 1 et 2.

Le coût de cet avenant s'élève à 475.09 € HT.

VIREMENT DE CREDITS TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivant le budget de l'exercice 2015.

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	chap	article	op	objet	Montant
D	I	010	10223	OPFI	TLE	+2000.00
					TOTAL	+2000.00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	023	2313	35	CONSTRUCTION	-2000.00
					TOTAL	-2000.00

COMMISSIONS ET SYNDICATS

AMENAGEMENT DES BOURGS DE MONTCARET :

Le Maire explique que la Commune a pris rang auprès de la Communauté de Communes pour l'aménagement des bourgs de Montcaret. En effet notre Commune comporte cette spécificité d'avoir 2 bourgs : l'un à Tête Noire l'autre à l'église.

Un projet est proposé par le bureau d'études A2I.

Apparemment, l'aménagement du passage à niveau de l'école n'a pas été prévu (passage piétons) de même qu'il n'a pas été inclus le chemin piétonnier longeant le presbytère.
Il est rappelé que le coût d'enfouissement des réseaux est à la charge de la Commune.
Il est proposé de faire une réunion spéciale de concertation, au sein du Conseil municipal, pour affiner ce projet.

COMMISSION DES BATIMENTS :

Salle multi activité :

Monsieur BATAK précise que la toile de verre a été choisie. La couleur « Chilli » des tapis contre les murs de la Salle de judo a été remplacée par la couleur « Rhubarbe »

Délibération

Avenant du lot n°7 du marché aménagement de Salle Multi activités :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant au marché : réaménagement et transformations d'anciennes granges en salle multi activités, est nécessaire pour le lot n°7 carrelage.

Cet avenant prévoit : la pose d'une frise de carrelage en diagonale pour les salles 1 et 2.

Le coût de cet avenant s'élève à 475.09 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour signer cet avenant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

TAP

Madame POUGET fait part de l'avancée de la programmation des TAP pour l'année scolaire prochaine qui a été communiquée à la Communauté des Communes.

L'activité judo à l'intérieur des TAP sera facturée 1 heure pour chaque intervention.

Les élus font part de leur inquiétude quant au PEPT. Celui-ci doit être mise en forme définitive pour le 30 juin afin de conserver les fonds d'amorçage. La Commission de la CDC en charge de ce dossier se mobilise pour cette date.

USTOM

Monsieur MEYROU fait le compte rendu de la dernière réunion à laquelle il a participé.
Les budgets de fonctionnement ont été rajoutés.

Dans le cadre des dotations de borne à verre, un rendez- vous est fixé avec le Maire et la personne en charge de ce dossier auprès de l'USTOM le 25 juin à 17 heures.

Il est proposé d'en placer 2 supplémentaires au Gourdon et au Moulin de Nogaret.

Une réunion publique est organisée à Lamothe Montravel le 24 juin à 20h30.

Une permanence USTOM sera assurée dans les bureaux de la CDC de Vélignes tous les mercredis de 9 heures à 12 heures pour tous renseignements concernant la collecte des ordures ménagères.

Rappel : à compter du 29 juin la collecte sur la Commune sera assurée uniquement les semaines impaires.

La question de la collecte pour les cantines scolaires se pose. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.

COMMISSION DES ROUTES

Monsieur VAN DER HORST Yohan, mandaté par la CDC, a fini de tondre les banquettes. Monsieur le Maire le félicite pour son travail soigné.

Les services de voirie de la CDC ont procédé au point à temps sur le territoire de la Commune ainsi que le revêtement de divers endroits qui n'étaient pas prévus.

L'ensemble du Conseil Municipal fait part de sa pleine satisfaction du travail accompli. L'entreprise EUROVIA, retenue pour les travaux de voirie sur la Commune par la CDC, n'a pas encore commencé.

SDE24

Monsieur RABOISSON demande que les endroits alimentés en électricité par des fils dénudés, les poteaux détériorés ou les fils détendus soient signalés très rapidement car le syndicat voudrait mettre à jour son réseau.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur MELNICK a rencontré le Maire concernant les modifications des plages horaires de l'Eclairage Publique
Ces changements devraient s'opérer dans les meilleurs délais

ECOPOLE

Madame POUGET présente à la journée portes ouvertes de ECOPOLE, le samedi 6 juin, fait part de sa satisfaction en ce qui concerne la visite des locaux. Elle précise que 9 bureaux sont loués actuellement.

ARTISANS COMMERCANTS

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de rencontrer les artisans commerçants de la Commune afin de considérer leurs attentes, comme cela était prévu dans la profession de foi de l'équipe Municipale qu'il a présentée.
Il propose également d'organiser une fois par an une rencontre avec les nouveaux venus de la Commune.

AGENDA LOCAL

- | | |
|----------------|---|
| - 13 juin | Repas du judo |
| - 26 juin | Feu de la Saint Jean (orchestre Terres Blanches,
Le Président du Comité des fêtes fournira une Tireuse à bière |
| - 27 juin | Kermesse des écoles à Saint Seurin de Prats
Repas le soir |
| - 26 juillet | Fête cantonale Villefranche de Lonchat
(Inscription au repas à la Mairie de Montcaret) |
| - 13 septembre | Marché gourmand au Temple |

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BAGGIO indique qu'il a reçu des doléances d'un habitant de la Commune concernant l'entretien d'une raquette de retournement. La question est à l'étude.

Le Président de l'APE remercie le Conseil Municipal pour leur participation active à la Foire à tout.

Monsieur RABOISSON demande pourquoi l'association de Chasse a dû s'acquitter de l'abonnement USTOM alors qu'il n'avait besoin que de sacs prépayés.

Madame POUGET répond que chaque dotation de sacs prépayés est rattachée à un abonné et de ce fait, personne ne peut échapper au coût de l'abonnement.

A ce sujet, le Maire informe d'un problème rencontré par une infirmière libérale concernant ses poubelles professionnelles et personnelles.

Il en a référé au Président qui doit statuer.

Prochaine réunion le 9 juillet 2015 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	
Alain BATAÇ		Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélië COMBESCOT	absente
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent